

A qui s'adresser ?

Chambres Consulaires :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Calvados-Orne
02 33 80 00 50

Chambre de Commerce et d'Industrie
Ouest Normandie
02 33 64 68 27

Chambre de Commerce et d'Industrie
Portes de Normandie
02 33 82 82 82

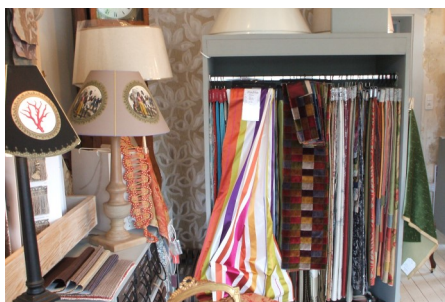
Communautés de Communes :

Terres d'Argentan Interco
02 33 12 25 25

CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault
02 33 67 54 85

CdC des Pays de L'Aigle
02 61 67 02 82

Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche :
Argentan : 02 33 36 85 83
La Ferté-en-Ouche : 02 33 84 87 23



Les partenaires de l'opération



Les partenaires financiers



L'animation de l'OCM est cofinancée par
l'Union Européenne - programme LEADER



Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

Maison des Entreprises et des Territoires
12 route de Sées - BP 40038 - 61202 Argentan Cedex
Tél : **02 33 36 85 83** - E-mail : contact@p2ao.fr
Site internet : www.p2ao.fr



**Opération Collective
de Modernisation (OCM)
de l'Artisanat, du Commerce
et des Services 2024 - 2027**



**Vous avez un projet
de modernisation et
d'investissement ...**

**Bénéficiez d'une
subvention pour
développer votre
entreprise !**



**Pays d'Argentan
d'Auge et d'Ouche**



Critères d'éligibilité

Entreprises inscrites au RCS ou RM :

- présenter au moins un bilan comptable et un compte de résultats annuels
- le siège doit être situé sur le territoire du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche
- justifier d'au moins 1 an d'existence de l'activité ou de la reprise d'un fond existant
- être à jour de ses obligations sociales et fiscales
- avoir un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 000 000 €
- pour les entreprises commerciales, la surface de vente doit être inférieure à :
 - . 400 m² pour le secteur alimentaire
 - . 1000 m² pour le secteur non alimentaire

Quels investissements ?

La modernisation ou le développement de l'activité existante comme par exemple :

- Rénovation de vitrine
- Aménagement de local de vente ou de production
- Acquisition de nouvel équipement professionnel, de nouveau matériel de production
- Aménagement de véhicule professionnel
- Travaux d'accessibilité
- Travaux permettant des économies d'énergies
- Travaux de sécurisation des locaux
- Dépenses liées au e-commerce

Le taux d'intervention est de 25% à 30% selon votre projet et sa localisation.

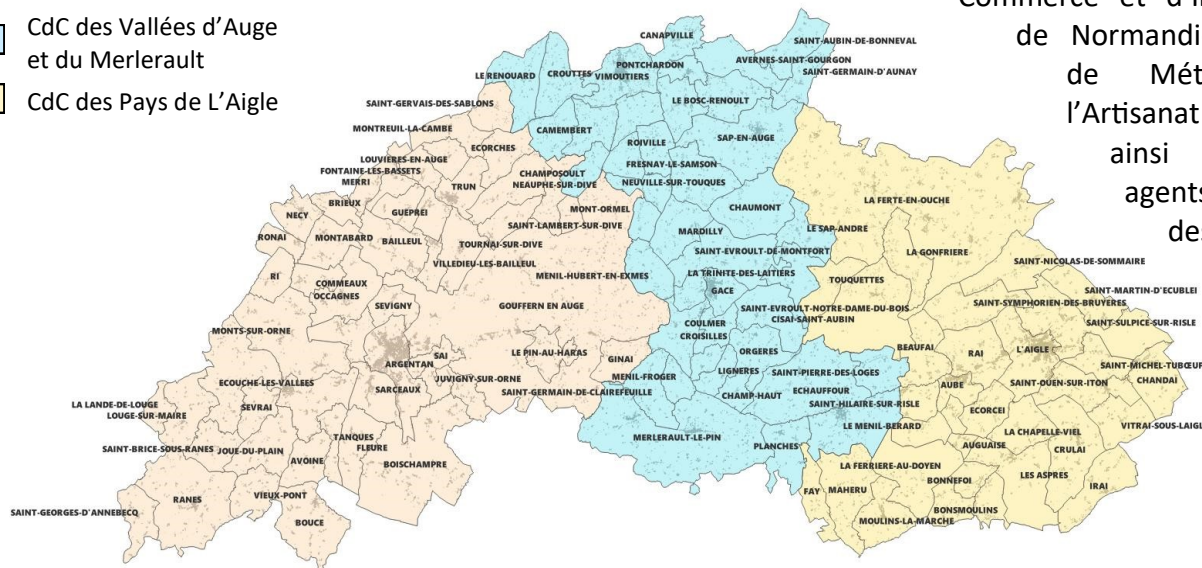
Le plafond de subvention est de 5 000 € à 20 000 € également selon votre projet et sa localisation.

Nous contacter pour plus de précisions.

Où ?

Les Communautés de Communes qui composent le Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

-  CdC Terres d'Argentan Interco
-  CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault
-  CdC des Pays de L'Aigle



Quand ?

Cette opération a démarré le **1er janvier 2024** et durera jusqu'au 31 décembre 2027 ou jusqu'à l'épuisement des crédits.

Comment ?

Un dossier est à constituer, qui comprend notamment :

- Bilan et compte de résultats de l'année écoulée
- Présentation du projet
- Devis
- Plan de financement et budget
- RIB ou extrait K-bis
- Accord bancaire, le cas échéant
- Autorisation d'urbanisme, le cas échéant

En fonction du dossier, d'autres pièces pourront être demandées.

Pour le montage des dossiers, les porteurs de projets peuvent se faire accompagner par la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie, la Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Calvados-Orne, ainsi que par les agents économiques des Communautés de Communes ou par le Pays.

Les dossiers complétés doivent être adressés au :

Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

Maison des Entreprises et des Territoires

12 route de Sées - BP 40038

61202 ARGENTAN Cedex

Tél : 02 33 36 85 83



Le dossier, dont un accusé de réception vous sera adressé, fera ensuite l'objet d'un examen en Comité de pilotage.

Aucun investissement ne doit être engagé avant le dépôt du dossier.

La subvention sera versée sur présentation des factures acquittées et après un contrôle sur place.